

Conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

OBJET :Requalification centre
bourg - AVP et
demande financement

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

30 JAN. 2024**DELIBERATION N°2024-03****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 26 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine**Excusés** : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, HEU Marie, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,**Procurations** : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, TAULEMESSE Karine à CLEMENT Pierre, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, HEU Marie à EYRAUD Anne-Marie,**Absents non excusés** :

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le projet présenté a pour objectif la réfection complète et le réaménagement de l'axe traversant du centre-bourg et des espaces publics adjacents. Il répond à une ambition de revitalisation du centre-bourg poursuivie dans le cadre d'une réflexion d'ensemble engagée dans le cadre de la démarche Petites Villes de Demain (PVD). Ce projet fait l'objet d'une fiche-opération (ref N° 1.1.2) validée par le comité de projet et annexée à la convention cadre Petites Villes de demain signée le 9 février 2023. Ce projet a déjà été présenté précédemment au conseil municipal au fur et à mesure de sa conception. Notamment, en janvier 2023 pour solliciter un premier concours financier de l'Etat (Maîtrise d'œuvre en phase de conception) et engager le recrutement d'une équipe de Maîtrise d'œuvre. Le projet est désormais au stade d'avant-projet (AVP), suffisamment avancé en conception pour permettre d'engager une nouvelle étape et de solliciter les aides de l'Etat et des collectivités territoriales en phase travaux.

Description du projet

Les objectifs recherchés par le projet peuvent être synthétisés de la manière suivante :

1. L'axe de la rue principale fonctionne aujourd'hui comme un axe de transit (sens unique du sud vers le nord). Le premier objectif est de modifier ce fonctionnement pour apaiser le fonctionnement global. La réflexion sur la circulation dans et autour du centre-bourg a permis de définir les objectifs opérationnels. Le passage en zone 20 permettra de sécuriser les déplacements en mode actif (marche, vélo) et l'accessibilité PMR.
- ✓ Pour les usagers de l'espace public, cette transformation doit permettre de mieux partager l'espace et de sécuriser les mobilités durables

2. L'axe de la rue principale est le lieu d'implantation principal des commerces de proximité et des services du quotidien. L'état des lieux réalisé sur le tissu commercial a permis de montrer que la qualité du réinvestissement des espaces publics est un paramètre déterminant de l'ambition de redynamisation commerciale du centre.

- ✓ L'objectif est de soutenir l'activité commerciale du centre-bourg en garantissant un cadre d'exercice attractif
- 2. Le travail de diagnostic a aussi permis de souligner le rôle clé que jouera la requalification de l'axe principal de la bastide pour améliorer la lisibilité et le fonctionnement des poches de stationnement situées sur l'emprise ou à proximité. Il s'agit de permettre aux visiteurs et aux usagers du centre-bourg d'identifier simplement et rapidement quelles sont les zones de stationnement disponibles et quels sont les cheminements à emprunter pour rejoindre les services, commerces et équipements depuis ces zones.
- ✓ L'objectif est d'améliorer les conditions de fréquentation du centre-bourg pour l'ensemble de ses usagers
- 3. L'axe principal et les places publiques qui le jalonnent appartiennent à un ensemble architectural remarquable : la bastide royale, lieu de la fondation médiévale de Villeneuve de Berg. Ce secteur est reconnu et protégé par un SPR (Secteur patrimonial remarquable). Le projet de requalification doit permettre de mieux valoriser ce patrimoine et d'en faire une ressource pour l'attractivité et le développement du centre-bourg. La lisibilité de l'ensemble constitué par la Bastide, la mise en valeur de ses éléments remarquables et la mise en place de médiations adaptées à chaque élément de patrimoine, constituent un quatrième enjeu du projet.
- ✓ Il s'agit de favoriser la fréquentation du site et de proposer un cadre favorable aux initiatives locales de tous ordres qui prendront appui sur la ressource patrimoniale pour se développer
- 4. La Bastide présente un taux de vacance résidentiel significatif. Par ailleurs, plusieurs immeubles situés sur la rue principale présentent des états de dégradation parfois préoccupants qui marquent l'ambiance générale du centre-bourg et pénalisent tant sa fréquentation que son attractivité. La stratégie de revitalisation mobilise plusieurs leviers pour résorber cette vacance résidentielle. Au sein de cette stratégie d'ensemble, la requalification des espaces publics doit permettre d'envoyer un signal puissant en direction des propriétaires et des investisseurs.
- ✓ L'objectif est de soutenir la stratégie de renouvellement résidentiel en proposant un aménagement signal favorable au réinvestissement des immeubles du centre-bourg.
- 5. L'état de vétusté des réseaux humides présents sur l'emprise a été signalée à l'occasion de la phase diagnostic. La réalisation des travaux de requalification doit permettre d'embarquer les travaux de modernisation nécessaires sur ces réseaux. Il s'agit d'améliorer les rendements de l'adduction d'eau potable (économiser la ressource) de fiabiliser la gestion des eaux usées et de mettre en place une gestion adaptée des eaux pluviales. Plus largement, le renouvellement des revêtements, permettra de restaurer la perméabilité de certains sols et de végétaliser les espaces publics
- ✓ L'objectif est d'améliorer la performance environnementale globale du centre-bourg et de réduire la vulnérabilité aux aléas, notamment climatiques

Travaux prévus

Concrètement les travaux projetés portent sur :

- La réfection de l'ensemble de la chaussée et des réseaux enterrés (eau potable, assainissement) au long de l'axe principal (rue du Fort, rue Nationale, rue Notre-Dame), de la Grande Rue et de la rue Toutes Aures.
- L'aménagement des espaces publics (place Oliviers de Serres, place de l'Esplanade, place de l'Eglise, place Edmond Largier, place Couverte, place de l'Obélisque) et des ruelles d'accès aux commerces (rue du Four, rue du Bourreau, rue du Portalet, rue Jules Rigaud).

Un projet partenarial

Pour fiabiliser le calendrier et les passations de marché, la commune porte l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage du projet. Sur l'adduction d'eau potable (compétence du Syndicat Olivier de Serres) et sur la voirie départementale (Compétence du conseil départemental de l'Ardèche) des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage sont mises en œuvre.

- Le syndicat Olivier de Serres s'assure du financement des ouvrages d'adduction d'eau potable.
 - Le Département prendra en charge la couche de structure hors traitement de sol spécifique. La commune est accompagnée par le CAUE de l'Ardèche dans la formalisation du Cahier des charges de maîtrise d'œuvre et plus globalement dans la réalisation de son projet. Les services de l'État, DDT07 et UDAP07 participent activement au groupe de travail constitué autour du projet. Depuis juin 2023, une équipe de maîtrise d'œuvre travaille à la conception du projet. L'équipe de maîtrise d'œuvre rassemble les compétences nécessaires à la réussite du projet.
 - Paysagiste Concepteur – Mandataire : Atelier L – Paysage & Urbanisme (Vinezac 07) Mandataire
 - VRD : Naldéo (Aubenas 07)
 - Architecture du Patrimoine : Agence Raphaneau – Fonseca (Chassiers, 07)
- Enfin, la mission de maîtrise d'œuvre intègre un volet important de concertation avec la population et avec les commerçants qui sont directement impactés pendant et après les travaux. Ce travail de concertation prolonge celui engagé par la commune depuis le démarrage du programme PVD et la définition de l'ensemble du programme de requalification.

Cout estimatif de l'opération

NB : Le budget présenté ici est issu de l'estimation produite par l'équipe de conception au stade AVP.

(NB : La notice de présentation du projet jointe à la présente délibération vient illustrer et traduire les éléments de présentation détaillés ci-dessus)

Requalification du centre-bourg de Villeneuve de Berg – Synthèse budgétaire

MONTANTS en € HT

Sur le budget communal			
Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	169 154 €	DETR 2023	37 422 €
Travaux d'aménagement	1 419 364 €	DETR 2024	742 506 €
Travaux sur le réseau pluvial	246 097 €	Fds vert 2024	En attente règlement
Divers, Imprévu	131 390 €	Département de l'Ardèche	69 200 €
		Commune de Villeneuve de Berg	1 116 877 €
TOTAL	1 966 005 €	TOTAL	1 966 005 €

Sur le budget assainissement			
Dépenses		Recettes	
Maitrise d'oeuvre	9 691 €	DETR 2024	62 800 €
Travaux sur le réseau d'assainissement	142 320 €	Commune de Villeneuve de Berg	94 200 €
Divers, Imprévus	4 989 €		
TOTAL	157 000 €	TOTAL	157 000 €

Porté par la commune pour le compte du Syndicat Olivier de Serres (DMO)			
Dépenses		Recettes	
Maitrise d'oeuvre	23 784 €	Syndicat Oliviers de Serres	397 000 €
travaux sur le réseau d'eau potable	349 250 €		
Divers, Imprévus	23 966,18 €		
TOTAL	397 000 €	TOTAL	397 000 €

Porté par la commune pour le compte de la communauté de communes (DMO)			
Dépenses		Recettes	
Guide devanture / commerces	15 000 €	Communauté de communes	15 000 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

NB : d'autres subventions sont susceptibles de venir conforter le projet, notamment au titre du Fonds Vert. Néanmoins, les règles précises d'éligibilité ne sont pas encore connues.

Pour l'année 2024, Madame le Maire propose de solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR et autres financeurs tels que la Région et le Département

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'avant-projet des travaux de requalification de la rue principale ;
- **APPROUVE** le budget prévisionnel présenté ;
- **AUTORISE** Mme la Maire a demandé des financements auprès de l'Etat pour la DETR et autres financeurs tels que la Région et le Département

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 26 janvier 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

